



ACTUALITE JURIDIQUE ET SOCIALE

Semaine du 6 au 10 juillet 2026

JURISPRUDENCE SOCIALE



❖ L'annulation de l'homologation du PSE prive les indemnités du régime social d'exonération

Outre qu'elles sont totalement exonérées d'impôt sur le revenu, les indemnités de rupture versées dans le cadre d'un PSE bénéficient d'un régime social dérogatoire. Elles sont exonérées de cotisations de sécurité sociale dans la limite de deux fois le plafond annuel de la sécurité sociale (Pass) et de CSG-CRDS dans la limite du plus petit des deux montants suivants : le montant de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement et deux Pass. Elles ne sont pas davantage soumises au forfait social (CSS, art. L. 136-1-1 ; L. 137-15, 3° ; L. 242-1). Les indemnités dont le montant dépasse dix Pass sont en revanche intégralement soumises à cotisations, dès le premier euro.

Dans un arrêt du 25 juin, la Cour de cassation fixe une règle de principe, concluant à la perte du bénéfice de ce régime d'exonération en cas d'annulation ultérieure de la décision d'homologation du PSE élaboré dans le cadre d'un document unilatéral. Peu importe que le plan ait déjà reçu exécution et que les salariés aient perçu leurs indemnités de rupture. La solution vaut par ailleurs, quel que soit le motif de l'annulation de la décision d'homologation.



FRANCE TRAVAIL ET SON ENVIRONNEMENT

❖ Les règles d'actualisation et d'indisponibilité des demandeurs d'emploi bientôt ajustées

Un projet de décret en Conseil d'État sera examiné par les partenaires sociaux le 8 juillet afin d'adapter les modalités d'actualisation des demandeurs d'emploi. Tirant les conséquences de l'allongement du congé de paternité et de la création du congé supplémentaire de naissance, les demandeurs d'emploi concernés seraient désormais considérés indisponibles pour occuper immédiatement un emploi. En outre, la mesure transitoire maintenant l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi des jeunes et des bénéficiaires du RSA, même en cas de défaut de renouvellement périodique de la demande d'emploi, serait prolongée jusqu'à fin 2028.

Projet de décret portant diverses dispositions relatives aux déclarations de changement de situation des demandeurs d'emploi, à leur disponibilité et au renouvellement périodique de leur demande d'emploi, soumis à la CNNCEFP le 8 juill. 2026

❖ La France, championne d'Europe des dépenses pour l'emploi

La France consacre 2,5 % de son produit intérieur brut aux politiques publiques en faveur des personnes en difficulté sur le marché du travail en 2023, soit près de 70 Md€, la part la plus élevée parmi les pays européens, selon une note de l'Insee et de la Dares publiée le 2 juillet. Ce niveau, comparable à celui de 2019, dépasse d'un point la

moyenne européenne et place la France devant l'Espagne, à 2,4 %, et le Danemark, à 2,1 %. Le pays se classe deuxième pour les mesures de soutien au revenu, à 1,7 % du PIB contre 1,0 % en moyenne européenne, un effort porté majoritairement par l'aide au retour à l'emploi. Il occupe en revanche le sixième rang pour les mesures dites actives, à 0,5 % du PIB, contre 0,3 % en moyenne, la France étant devancée notamment par trois pays nordiques, le Danemark, la Finlande et la Suède. Alors que ces dépenses actives reculaient de 2 % en moyenne en Europe entre 2019 et 2023, elles ont progressé de 7 % en France, sous l'effet du plan d'investissement dans les compétences.

NOTE ET INSTRUCTION RH FRANCE TRAVAIL



❖ Instruction 2026-14 du 02/07/2026 Le dossier individuel des agents de France Travail

Ce qui a changé !

Depuis la mise en service d'OSIRHIS le 1er janvier 2025, le dossier individuel des agents est dématérialisé.

Aussi, le dossier individuel des agents de France Travail en fonction avant cette transition se présente désormais sous deux formats : un dossier individuel papier et un dossier individuel dématérialisé intégrant les documents produits directement sous format électronique dans l'outil OSIRHIS ainsi que ceux transmis par d'autres canaux. En revanche, pour les agents ayant intégré France Travail depuis la mise en service d'OSIRHIS le 1er janvier 2025, le dossier individuel est uniquement sous un format dématérialisé.

Les documents issus d'un processus OSIRHIS s'intègrent automatiquement dans ce dossier individuel dématérialisé.

La consultation du dossier personnel entièrement dématérialisé, c'est-à-dire le dossier personnel des agents ayant intégré l'établissement depuis le 1er janvier 2025, s'effectue à distance.

À réception de la demande, le service ressources humaines procède, via le BVRH d'OSIRHIS, à l'export en PDF des documents composant le dossier personnel de l'agent. Le fichier PDF regroupant l'ensemble des documents est ensuite adressé à l'agent via Teams afin de lui permettre sa consultation à distance.



❖ La conférence Travail, emploi, retraites s'achève

La conférence Travail, emploi, retraites a conclu le 3 juillet sept mois de travaux. Malgré le boycott du Medef, une synthèse devrait être remise à la rentrée au Premier ministre pour nourrir les débats de la présidentielle. Lancée après la suspension de la réforme des retraites, cette conférence liait les enjeux de retraite aux conditions de travail et à l'accès à l'emploi. Yvan Ricordeau, pour la CFDT, salue une expérience utile, estimant que les questions de gouvernance du système et de pénibilité ont progressé dans les discussions. Patricia Drevon, de Force ouvrière, se félicite que la hausse des salaires dans la fonction publique ait été longuement abordée, tout en regrettant des désaccords sur le rétablissement des CHSCT. Les trois garants des débats, Jean-Denis Combrexelle, Pierre Ferracci et Anne-Marie Couderc, doivent rédiger un document actant les consensus et dissensus, sans formuler de recommandations tranchées. Le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, a par ailleurs invité les partenaires sociaux à se saisir, dans leurs négociations autonomes, des sujets de l'intelligence artificielle, de l'emploi des jeunes et des arrêts maladie. Pour la CGT, Denis Gravouil salue les avancées sur les abus du statut de microentrepreneur et la pénibilité, mais regrette l'absence de progrès sur l'égalité femmes-hommes ainsi que le manque d'étude sur le coût de l'abrogation de la réforme des retraites. Source AFP

❖ Le Medef propose une cinquantaine de mesures pour réduire le déficit public

Le Medef a listé une cinquantaine de mesures pour économiser 100 Md€ d'ici à 2030 et assainir les finances publiques, rapportent Les Échos le 2 juillet. Selon le quotidien économique, ces mesures, issues pour la plupart de rapports de la Cour des comptes ou de l'Inspection générale des finances, permettraient 44 Md€ d'économies dès 2027. Sollicité par l'AFP, le Medef a confirmé l'existence de ce document, qu'il présente comme une contribution au débat public. L'organisation patronale estime que la baisse des dépenses publiques constitue une solution moins récessive qu'une hausse de la fiscalité. Ces économies ramèneraient le déficit public à 4,2 % du produit intérieur brut en 2027, contre 5 % visés par le gouvernement cette année, après 5,1 % en 2025. Le déficit repasserait sous 3 % en 2029, conformément à l'objectif gouvernemental. **La moitié de l'effort budgétaire reposerait sur les fonctionnaires, avec une baisse des effectifs et un gel du point d'indice, et sur les retraités, avec un âge de départ relevé à 65 ans et des retraites de base gelées puis sous-indexées jusqu'en 2030.** Le Medef défend aussi un allègement des cotisations sociales en échange d'une hausse de la TVA, ainsi **qu'un durcissement des droits au chômage. Les entreprises verraient en contrepartie la fin de la surtaxe sur les bénéfices et une baisse des impôts de production.** Source AFP

❖ Bercy accueille positivement les propositions du Medef pour réduire le déficit

Le ministre de l'Économie, Roland Lescure, a jugé le 3 juillet que les propositions du Medef pour redresser les finances publiques contribueraient positivement au débat budgétaire et à l'élection présidentielle de 2027. Interrogé sur BFM Business, il indique accueillir ces idées très positivement, rappelant avoir invité les chefs d'entreprise, dès

l'automne, à formuler leurs propositions. Il affirme ne pas vouloir opposer les entreprises aux ménages ou aux fonctionnaires. Le Medef a listé, dans un document cité par Les Échos, une cinquantaine de mesures destinées à économiser 100 Md€ d'ici à 2030, dont 44 Md€ dès 2027, ce qui ramènerait le déficit public à 4,2 % du PIB en 2027.. Roland Lescure a salué les pistes d'économies sur les dépenses de santé, mais s'est montré plus réservé sur la TVA, jugeant peu probable qu'une assemblée vote une hausse après le choc inflationniste récent, tout en estimant que cette question se posera lors de la présidentielle de 2027. Source AFP

❖ Les Français toujours plus inquiets du niveau de la dette publique

70 % des Français se disaient fin 2025 préoccupés par la dette publique, contre 52 % en 2023, un niveau au plus haut depuis 2015, selon un baromètre d'opinion publié le 6 juillet par la Drees. La part de ceux jugeant plus important de réduire le déficit de la Sécurité sociale que de maintenir le niveau actuel des prestations atteint un maximum depuis 2015, à 48 % en 2025, contre 40 % en 2023. Réalisée auprès de 4 000 personnes en face-à-face entre le 13 octobre et le 19 décembre 2025, l'enquête met en évidence une insatisfaction croissante à l'égard des dépenses de protection sociale. Ainsi, 71 % des répondants jugent que le système de Sécurité sociale coûte trop cher à la société, contre 63 % en 2023, et plus de huit Français sur dix estiment que les dépenses de santé sont trop élevées faute d'une gestion satisfaisante. Un quart des répondants considèrent que la France consacre une part excessive du revenu national à la protection sociale, contre un sur six en 2023. La Drees relève par ailleurs une forte progression du soutien à la natalité comme objectif prioritaire de la politique familiale, passé de 8 % en 2019 à 19 % en 2025, tandis que l'objectif de réduction des écarts de niveau de vie entre familles recule de 32 % à 19 %. Source AFP

❖ FO refuse de faire peser sur les travailleurs le déficit de la branche AT-MP

FO rejette les pistes d'économies avancées par le gouvernement sur la branche AT-MP, dans un communiqué du 6 juillet. Le syndicat rappelle que le gouvernement a avancé des propositions pour ramener 800 M€ à cette branche, dont un plafonnement des indemnités journalières à 1,8 Smic, devant rapporter 270 M€, et leur fiscalisation, pour 274 M€ supplémentaires. Pour FO, « cette solution n'est pas acceptable car elle fait toujours peser sur les travailleurs les déficits de cette branche de la Sécurité sociale dont le financement est de la seule responsabilité des employeurs ». Le syndicat rappelle que les indemnités journalières AT-MP « n'ont pas vocation à être assimilées à des prestations sociales » mais constituent une réparation de la perte de rémunération liée à un sinistre couvert par l'obligation de sécurité de l'employeur. FO souligne que ces annonces interviennent juste après un décret issu de la LFSS 2026 limitant à quatre ans le versement de ces indemnités, auparavant versées sans limitation de durée jusqu'à la guérison ou la consolidation de la victime, une mesure qu'il qualifie de « régression majeure des droits des travailleurs ». Le syndicat affirme enfin s'opposer « avec la plus grande fermeté à toute mesure, quelle qu'en soit la nature, qui aurait pour effet de diminuer les droits des travailleurs ».

CONDITIONS DE TRAVAIL

❖ Canicule : les salariés attendent des réponses rapides et opérationnelles

Quelques jours après l'annonce par le gouvernement, le 24 juin, du lancement, avec les partenaires sociaux, d'une réflexion sur l'adaptation du travail au changement climatique, et de nouvelles mesures permettant notamment aux préfets d'imposer l'arrêt de certains chantiers en vigilance rouge, OberA, entreprise spécialisée dans les solutions de traitement de l'air industriel, a publié le 29 juin 2026 les résultats d'une enquête sur les fortes chaleurs réalisée auprès de 3 216 actifs (enquête réalisée en ligne du 5 au 12 juin 2026 auprès de 3 216 actifs occupés, selon la méthode des quotas, représentatifs de la population active française - sexe, âge, région, CSP, taille d'entreprise, secteur d'activité). Pour une large majorité de répondants, la canicule constitue désormais un risque professionnel à part entière, avec ses obligations, ses seuils d'alerte et, de plus en plus, ses contentieux potentiels. Les résultats de l'étude illustrent une montée en puissance des attentes des salariés en matière de prévention des risques liés à la chaleur.

Enquête OberA, « Fortes chaleurs au travail », 29 juin 2026

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES ET AUTRES

❖ INFLATION

L'inflation en France est retombée à 1,8 % sur un an en juin, après 2,4 % en mai, selon une première estimation publiée par l'Insee le 30 juin. Ce net ralentissement s'explique par la chute des prix de l'énergie, après l'annonce le 17 juin d'un protocole d'accord de paix au Moyen-Orient, ainsi que par un ralentissement des prix des services (+ 1,8 %) et de l'alimentation (+ 0,9 %). Les prix de l'énergie restent toutefois en nette hausse sur un an (+ 11,2 %). Source AFP

CONFLITS SOCIAUX ET MOBILISATIONS

❖ Volkswagen : fronde syndicale face au projet de restructuration prévoyant 100 000 suppressions d'emplois

La direction du groupe automobile Volkswagen débat, le 9 juillet 2026, avec les représentants du personnel et des actionnaires, d'un plan de restructuration sans précédent, auquel les salariés promettent de s'opposer. Face à une accumulation de défis (droits de douane américains, concurrence chinoise et retard technologique dans la mobilité électrique, le numérique, la robotique et l'IA), Volkswagen a déjà engagé un plan prévoyant la suppression de 50 000 emplois en Allemagne d'ici à 2030, dont 35 000 au sein de la marque VW en accord avec les syndicats. Ce programme est désormais jugé insuffisant par la direction. Cette dernière envisagerait 50 000 suppressions de postes supplémentaires dans le monde, la fermeture de trois usines Volkswagen en Allemagne et d'un site Audi, selon des informations publiées fin juin par le Manager

Magazin, qui n'ont pas été démenties. « Si ces projets devaient se concrétiser, nous les empêcherions par tous les moyens », ont averti dans une déclaration commune Christiane Benner, présidente du syndicat IG Metall, et Daniela Cavallo, présidente du comité d'entreprise de Volkswagen. Les discussions sur le plan de redressement devraient se poursuivre bien au-delà de la réunion du 9 juillet, prélude à un bras de fer potentiellement long entre direction et représentants des salariés. Le groupe allemand, qui écoulait, ses meilleures années, quelque 11 millions de véhicules, majoritairement produits en Europe, en a livré à peine 9 millions en 2025 Source AFP